

LES
DOSSIERS
DE L'
ENVIRONNEMENT
DE L'INRA

23

ATEPE

Agriculture, territoire, environnement dans les politiques européennes

MISSION ENVIRONNEMENT-SOCIÉTÉ

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

147, rue de l'Université, 75338 Paris cedex 07

**Agriculture,
territoire,
environnement
dans les politiques
européennes**

**Expertise collective
août 2002**

Sommaire

Préface : ATEPE, genèse et bilan d'une « expérimentation de l'expertise » Jean Boiffin, Philippe Lacombe, Pierre-Éric Rosenberg	5
Introduction et problématique Dominique Dron	11
Bilan et perspectives environnementales de la filière arboriculture fruitière Jean-Marie Codron, Robert Habib, Florence Jacquet, Benoît Sauphanor	31
Grande culture Jean-Marc Meynard, Pierre Dupraz, Dominique Dron	69
Élevage bovin et environnement Vincent Chatellier, Raymond Vérité	93
Vers une gestion intégrée agriculture-environnement ? Diagnostic, solutions, perspectives Amédée Mollard, Vincent Chatellier, Jean-Marie Codron, Pierre Dupraz, Florence Jacquet	129
Diversité biologique et agriculture : fonctions et enjeux Dominique Dron, Pierre Ferron	153
Annexe : Lettre de commande	180

Équipe

Coordination Dominique Dron

Groupe cœur INRA	Cultures	Bovins lait-viande	Fruits
Socio-économistes	Jean-Claude Sourie Pierre Dupraz	Vincent Chatellier Michel Lherm	Robert Habib Benoît Sauphanor
Suivi transversal	Philippe Girardin, Amédée Mollard		Jean-Marie Codron Florence Jacquet

Comité de pilotage interne INRA :

Jean Boiffin, Philippe Lacombe (directeurs scientifiques), Hervé Guyomard, Bernard Hubert, Jacques Robelin (chefs de département).

Correspondants extérieurs :

Michel Journet (chercheur honoraire INRA), Pierre Ferron (chercheur honoraire INRA), Philippe Viaux (ITCF), Georges Vedel (ANDA), Lionel Vilain et Christophe Perrot (Institut de l'élevage), Christian Mouchet (ENSA Rennes).

Suivi méthodologique INRA : Claire Sabbagh, Isabelle Savini.

Ont participé à l'expertise collective :

Jean Boiffin, Philippe Debaecke, Philippe Girardin, Hervé Guyomard, Bernard Hubert, Michel Journet, Philippe Lacombe, Michel Lherm, Christian Mouchet, François Papy, Christophe Perrot, Michel Petit, Jacques Robelin, Jean-Claude Sourie, Georges Vedel, Philippe Viaux et Lionel Vilain.

Préface

ATEPE, genèse et bilan d'une « expérimentation de l'expertise »

Par Jean Boiffin^a, Philippe Lacombe^a et Pierre-Éric Rosenberg^b

^a INRA, 147 rue de l'Université, 75338 Paris cedex 07
agogue@paris.inra.fr

^b MAAPAR, 78 rue de Varenne, 75007 Paris
pierre-eric.rosenberg@agriculture.gouv.fr

L'utilisation des résultats de la recherche publique par la société repose sur de multiples canaux : publications, brevets, enseignement, rapports d'étude, expertise individuelle ou collective... Aujourd'hui, une place croissante est faite à cette dernière forme, qui est davantage sollicitée du fait de l'accélération du rythme d'apparition des innovations techniques, de la complexité de leurs impacts sur la santé et l'environnement, et de l'exigence croissante de la société quant à la transparence des décisions publiques qui touchent à ces domaines.

L'opération ATEPE (Agriculture, territoire et environnement dans les politiques européennes) s'inscrit bien dans ce contexte de débat, d'incertitude, d'arbitrage entre moyen et long terme, qui caractérise la décision publique et suscite du même coup cette attention nouvelle portée à l'expertise collective.

En mars 2001, les deux ministères en charge respectivement de l'Agriculture et de l'Environnement ont demandé à l'INRA⁴¹ une synthèse critique des connaissances concernant :

- l'incidence des évolutions du contexte technologique, socioéconomique et politique sur les pratiques agronomiques et leur impact environnemental ;
- les conditions à réunir pour favoriser l'adoption de systèmes et pratiques agricoles adaptées à une gestion durable de l'espace rural.

Cette double approche devait faire apparaître, pour quelques grands systèmes de production, un certain nombre de voies à suivre pour favoriser les pratiques vertueuses et décourager celles à impact négatif.

L'opération ATEPE a mobilisé une trentaine de participants issus de diverses institutions de recherche et de développement, dont une douzaine s'est engagée dans la rédaction de ce document.

Le problème et son contexte

La prise en compte des préoccupations environnementales renouvelle les conditions de l'activité agricole et interroge les politiques publiques. La modernisation d'après-guerre a pu se développer sans grand souci à l'égard de l'environnement : les préoccupations sociales étaient dominées par le revenu des ménages, tant agricoles que non agricoles et la nécessaire diminution du coût de l'alimentation ; l'abondance des ressources naturelles semblait nous préserver de leur épuisement ou de leur dégradation. L'attention a pu alors se concentrer sur les biens marchands pour lesquels les marchés et les prix définissaient les conditions d'utilisation. Le progrès technique, en généralisant l'usage de biens et services achetés, a largement contribué à cette insertion de l'agriculture dans les échanges. Ce processus de modernisation a permis d'augmenter considérablement les quantités produites, d'en réduire le coût et d'accroître ainsi le pouvoir d'achat des consommateurs tout en améliorant le revenu

¹ Voir la Lettre de commande, p. 180 *et sqq.*

des agriculteurs pouvant y participer tandis que les autres migraient vers d'autres activités plus attractives. C'est pourquoi un accord social assez large a pu s'établir autour de ces mécanismes en autorisant à parler d'un pacte agriculture-société que les pouvoirs publics ont largement soutenu, précisément parce qu'il bénéficiait d'une adhésion étendue.

La situation va changer avec le constat progressivement partagé des limites voire des effets pervers de ces mécanismes marchands pour renouveler les ressources naturelles, pour maîtriser les pollutions, pour préserver la biodiversité ou pour entretenir le paysage et la qualité du cadre de vie. Tous ces biens constituent des externalités ou des biens publics pour lesquels les défaillances de marché sont habituelles ; dès lors, les mécanismes de régulation ne fonctionnent plus, les coordinations entre acteurs se réalisent difficilement, les effets négatifs s'accroissent tandis que les aménités positives régressent. La modernisation est contestée et, tout en réduisant certains risques, elle en a accru voire créé d'autres.

La modernisation est contestée et les agriculteurs, tout en bénéficiant d'un capital de sympathie, sont parfois jugés comme dangereusement irresponsables vis-à-vis de l'environnement, ce qu'eux-mêmes considèrent comme une injustice puisqu'ils ont efficacement assuré les mutations précédemment réclamées. Cette vision tranchée n'a pas complètement disparu mais elle tend cependant à faire place à une position plus nuancée cherchant à associer les aspects économiques, écologiques et sociaux de la production agricole et de sa durabilité ; l'agriculture est alors invitée à intégrer l'environnement dans son cahier des charges.

Ce renouvellement des conditions de l'activité agricole et de sa gestion, encore hésitant et discuté, ne manque pas d'interroger l'organisation du développement agricole et l'élaboration des politiques publiques. Il est vrai que les politiques agricoles françaises puis européennes ont conforté une modernisation largement indifférente à la gestion de l'environnement. Le couplage des soutiens publics aux volumes produits, tel qu'il était en vigueur avant la réforme de la PAC de 1992, incitait à l'accroissement de la productivité physique, *via* un recours massif aux intrants industriels avec, à la clé, de nombreuses atteintes à l'environnement. Mais, on l'a rappelé ci-dessus, l'ambition était justement d'accroître la productivité et les politiques publiques sont venues stimuler les mécanismes concurrentiels ignorant l'environnement puisque celui-ci est justement en dehors de leur champ d'action. C'est bien pourquoi la politique agricole est profondément mise en cause : il ne s'agit pas seulement d'adapter ou d'ajuster un système d'incitations, il convient d'en créer un nouveau susceptible de prendre la place de marchés défaillants ou même inexistants.

La PAC a amorcé ce renouvellement, au cours des années 1980, avec la mise en place des mesures agri-environnementales, mais on est encore très loin du compte. Le renouvellement ainsi appelé manque de références pour être aisément organisé et mis en œuvre ; les informations sur les prix et les coûts font défaut, les préférences des consommateurs sont incertaines, les fonctions de production de biens et services environnementaux sont souvent mal connues alors même que leurs effets se mesurent à long terme, rendant ainsi inopérants les ajustements habituels par essais-erreurs.

Les formes d'intervention des politiques publiques prêtent aussi à discussion. En l'absence de marchés, des organisations privées ou publiques pourront mettre en place des taxes, des subventions, des normes, des règlements, des contrats... mais chacune de ces interventions présente des avantages et des inconvénients qui ouvrent la voie aux débats et aux controverses. Parfois, la mise en place d'un système de droits permet la création de marchés assurant une coordination entre acteurs au moindre coût. Dans certains cas, la production de l'environnement peut être rémunérée par le biais du prix des produits alimentaires. On le voit, les formules pour remédier aux défaillances de marchés sont diverses mais elles impliquent toutes un renouvellement sensible des modes d'action collective et de leur contrôle.

L'actualité souligne d'ailleurs l'intérêt et l'urgence de ces questions. La PAC est en cours de ré-examen et il est probable que l'attention qu'elle a initiée à l'égard de l'environnement prendra de l'ampleur :

c'est une composante du « deuxième pilier » qui est appelé à se développer tandis que l'écoconditionnalité commence à s'imposer. Les « considérations autres que commerciales » tentent de trouver une place dans les négociations de l'OMC. En France, les contrats, CTE (contrat territorial d'exploitation) puis CAD (contrat d'agriculture durable), les procédures de qualification et certification des exploitations, les signes de qualité illustrent cet effort d'adaptation des politiques publiques.

Réflexions sur la démarche

Peut-on parler « d'expertise collective » à propos de l'opération ATEPE ? L'intention initiale était bien d'éclairer des pouvoirs publics pour élaborer leurs positions de négociation et d'action. C'est en partant de ce besoin, confronté aux éléments de réponse disponibles, qu'ont été déterminés les objectifs, le contenu et le périmètre de travail. Il ne s'agissait pas d'engager une nouvelle recherche, mais de faire la synthèse de nombreux acquis fragmentaires.

Soulignons d'emblée la différence entre synthèse et assemblage : l'enjeu était d'articuler des éléments de nature et d'origine diverses et, en particulier, d'établir un continuum entre l'analyse des disciplines biotechniques et celle des sciences sociales, pour finalement aboutir à un diagnostic d'ensemble. Relever ce défi supposait une confrontation des concepts, méthodes et résultats acquis, allant bien au-delà d'une simple mise en commun.

De surcroît, identifier ATEPE comme une expertise collective ne donnait accès à aucun mode d'emploi prédéfini. La largeur du champ à couvrir interdisait de traiter le sujet de façon exhaustive, en le découpant en sous-thèmes, puis en réunissant une documentation bibliographique complète sur chacun d'entre eux. On a donc, au contraire, été amené à opter pour une approche d'emblée très synthétique et sélective. Abordant le problème par la voie des systèmes de production, on a retenu trois grandes catégories de systèmes contrastées du point de vue des régimes d'encadrement et soutiens publics : grande culture, production bovine (laitière ou de viande) et arboriculture fruitière. À dire d'experts, on s'est alors efforcé de repérer les problèmes environnementaux majeurs propres à chacun de ces grands systèmes, puis d'analyser comment ces problèmes sont engendrés ou, au contraire, contrôlés par les politiques en vigueur dans le secteur. Puis, ces analyses sectorielles ont été comparées en essayant de dégager quelques conclusions générales sur l'efficacité de tel ou tel type de levier. La possibilité de comparaison était elle-même liée à l'adoption d'un schéma d'analyse commun à chaque secteur, structuré en quatre points : diagnostic environnemental ; déterminants technico-économiques de la situation ; marges de manœuvre et alternatives techniques ; actions privées et publiques permettant de mettre en œuvre ces solutions.

Ainsi, au même titre que la recherche, l'expertise collective exige des choix méthodologiques qui ne sont pas écrits au départ : en d'autres termes, il faut rendre le problème expertisable. On n'aura pas la prétention d'affirmer qu'ATEPE est un modèle à cet égard. Mais l'exercice aura eu le mérite de susciter une remise en cause de la standardisation des démarches d'expertise et de mettre en valeur la créativité qu'il faut y déployer.

L'expertise collective implique une double exigence d'indépendance et de dialogue entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. S'agissant d'une expertise sur les politiques publiques, le conflit potentiel entre ces deux exigences était élevé. D'un côté, il fallait éliminer le risque d'une interférence des commanditaires sur les conclusions ; de l'autre, il fallait non moins soigneusement s'assurer du caractère compréhensible et pertinent des diagnostics avancés et des pistes identifiées par les chercheurs. On a tenté d'atteindre cet équilibre délicat en ménageant quatre principaux moments d'interaction bien délimités, entre lesquels les chercheurs ont travaillé de façon totalement autonome : le premier lors de la formulation de la question et de la rédaction de la lettre de commande, le

deuxième peu avant la mise en forme définitive des expertises sectorielles, le troisième à l'occasion d'une présentation préliminaire de la synthèse inter-sectorielle et, enfin, le quatrième sur la version écrite pré-définitive du rapport. Ces phases d'interaction étaient préparées et conclues par un groupe de liaison constitué par la DERF du ministère de l'Agriculture, agissant en qualité de « maître d'ouvrage délégué » pour le compte de l'ensemble des directions ministérielles concernées et, du côté de l'INRA, par les deux directeurs scientifiques les plus proches des communautés scientifiques impliquées.

Éléments de bilan

C'est aux destinataires de l'expertise ATEPE qu'il appartiendra de dire dans quelle mesure elle leur aura été utile, notamment dans le cadre des négociations européennes et mondiales à venir. Cependant son élaboration même et le dialogue qu'elle a occasionné entre recherche et pouvoirs publics font d'ores et déjà apparaître trois grands types d'apports.

Une vision élargie et plus cohérente des relations entre politique agricole et environnement

Par définition de l'expertise, toutes les informations de base étaient connues au préalable. Il n'y a aucune révélation dans ATEPE. La plus-value réside dans le rapprochement et la mise en cohérence de multiples éléments fragmentaires, qui sont alors remis en perspective.

Ainsi, l'établissement d'un panorama aussi complet que possible des impacts environnementaux de l'activité agricole est déjà par lui-même riche d'enseignements. Il démontre la nécessité d'une approche globale de la relation agriculture-environnement, du fait de l'interdépendance des processus sous-jacents. Celle-ci est bien illustrée par le problème des transferts de pollution liés au cycle de l'azote. Ce panorama met aussi en évidence la variabilité de hiérarchie des problèmes selon les systèmes de production et les régions. Il conduit à réfuter la vision simpliste selon laquelle l'extensification entraîne automatiquement une meilleure gestion de l'environnement : l'accroissement des émissions de méthane en élevage bovin extensif, ou le risque d'embroussaillage des espaces pastoraux conduisant à une fermeture des paysages, sont deux exemples parmi d'autres qui contredisent cette image d'Épinal. On met par ailleurs en exergue la nécessité d'une approche multi-échelle : ainsi la pollution nitrique des aquifères profonds ne s'appréhende et ne se maîtrise pas aux mêmes échelles spatiale et temporelle que l'érosion. Enfin, il apparaît que les effets de l'agriculture n'ont pas le caractère unilatéral qu'on leur prête implicitement en parlant de « protection de l'environnement » ou de « maîtrise des impacts » : il y a aussi, ou il pourrait y avoir, des effets bénéfiques jusques et y compris sur la biodiversité !

De façon symétrique, le panorama des mesures et des politiques au sens large fait ressortir les différences d'ordre de grandeur entre les moyens mis en jeu dans les deux piliers de la Politique Agricole Commune, mais aussi et surtout les différences de logique. La compartimentation entre piliers peut alors conduire à des divergences entre objectifs de soutien du revenu et objectifs de gestion environnementale. Dès lors, on devrait réfléchir en termes de remise en cohérence plutôt que de rééquilibrage.

À l'occasion d'ATEPE, on s'est efforcé d'établir un lien explicatif continu entre politique globale, pratiques agricoles et processus écologiques. Cette tentative remet en valeur le processus de décision de l'agriculteur comme maillon critique et central de la relation agriculture-environnement. Processus intégrateur, il combine tout un ensemble de contraintes et de signaux pour *in fine* « produire » des décisions et des pratiques. C'est à son niveau qu'interviennent et interagissent les différents déterminants de la gestion de l'environnement ; c'est donc à son niveau qu'on peut identifier la signature et l'importance relative de ces déterminants. On s'aperçoit alors que ce que l'on appelle

communément la politique agricole est loin d'être le seul facteur à prendre en compte : d'autres politiques « généralistes » (politique foncière, politique d'aménagement du territoire...) ou plus spécialisées (remembrement, organisation du développement agricole...) peuvent avoir des influences tout aussi marquées sur l'environnement, sans corrélation directe avec leur coût pour les finances publiques.

Mais la vision panoramique amène aussi à ne pas se centrer exclusivement sur la gestion technique des parcelles ou des ateliers d'élevage et réclame une approche plus collective. Elle met en exergue l'importance d'une gestion coordonnée de l'espace, s'appuyant notamment sur l'identification et l'aménagement de sites sensibles. Dans cette optique, l'évaluation et la conception des politiques agri-environnementales doivent prendre en compte l'occupation et l'aménagement de l'espace, et pas seulement l'emploi des intrants. On débouche ainsi, dans le chapitre de synthèse, sur l'idée de « plans d'occupation des sols » agri-environnementaux à diverses échelles, qui devraient constituer des références pour guider les évolutions. Dès lors ce n'est plus seulement la décision individuelle, mais aussi et surtout la coordination des différents acteurs, publics et privés, qui est en cause.

Les bénéfices de l'interdisciplinarité

Le cloisonnement sciences sociales-disciplines biotechniques est une tradition solidement ancrée dans le monde de la recherche, à l'INRA comme ailleurs. Il s'accompagne et se renforce d'une certaine répartition des sujets (politique agricole *versus* systèmes de production) et des partenariats (pouvoirs publics *versus* organismes professionnels). ATEPE a constitué un chantier concret où les représentants des deux univers ont été contraints de « mettre bout à bout » leurs analyses et propositions. Très vite, ils n'ont pu se contenter d'en vérifier la compatibilité et ont été amenés à travailler en commun sur les interfaces.

Un premier bénéfice mutuel est l'élargissement des finalités de chacun des groupes de disciplines. Les agronomes et zootechniciens découvrent qu'ils peuvent, *via* la collaboration avec les économistes, considérer la politique agricole et ses évolutions comme une finalité de leurs travaux, et non comme un cadre de contraintes fixé une fois pour toutes. De la même façon, les économistes sont amenés à appréhender les pratiques agricoles et la gestion de l'environnement comme des cibles de régulation à part entière et non comme de simples variables d'ajustement.

Mais l'intérêt majeur de l'opération est probablement la découverte de thèmes et champs de recherche originaux novateurs et valorisants pour chaque discipline, précisément parce qu'ils se situent aux interfaces et/ou qu'ils ne peuvent s'aborder qu'en interdisciplinarité. C'est le cas de la gestion de l'espace. C'est aussi le cas, en définitive, de la politique agri-environnementale, qui doit être appréhendée comme un système global.

Un enrichissement de la relation pouvoirs publics-recherche

En raison du caractère collectif et interdisciplinaire de sa réalisation, mais aussi du caractère interministériel et diversifié de ses commanditaires, l'opération ATEPE a impliqué un mode de relation plus systématisé que l'expertise ou l'étude sur commande classiques. La relation a dû s'établir non plus entre un service ministériel et une équipe - voire un chercheur -, mais bien entre pouvoirs publics et institutions de recherche. Des deux côtés, cela amène à mieux expliciter aussi bien la commande que les réponses et à développer une vision plus globale des problèmes. Cette relation plus formalisée, et en définitive plus engagée de part et d'autre, est de nature à rénover et revivifier la relation de tutelle. Elle ne pourra cependant se développer pleinement que si la participation à de telles démarches est bien prise en compte dans les procédures d'évaluation individuelle et collective des chercheurs.

Côté pouvoirs publics, formuler une demande exploitable pour la recherche n'est pas simple et ne peut finalement provenir que d'un échange avec les organismes de recherche. Les résultats de la recherche

dans les différentes disciplines ne leur sont pas forcément connus. Il leur faut s'abstraire de la recherche des solutions immédiates aux problèmes du moment pour, à la lumière de ces besoins, identifier ce que la recherche est en mesure de leur apporter. Mais il est capital qu'un État stratège soit en mesure de le faire pour prendre les bonnes décisions, les étayer et les défendre au plan national comme au plan international.

Quelles perspectives au-delà d'ATEPE ?

La nécessaire territorialisation des politiques agri-environnementales

Fondamentalement, chaque territoire constitue une combinaison unique de conditions naturelles, d'activités et de groupes sociaux interdépendants. De ce fait, chaque territoire réagit de façon particulière à l'assemblage des différentes politiques et facteurs de contexte qui, *in fine*, déterminent l'évolution de l'environnement. En sens inverse, la gestion de l'environnement doit prendre en compte les caractéristiques spécifiques du territoire. Pour cela, elle doit se fonder sur un diagnostic quant à la nature et à la hiérarchie des problèmes environnementaux. Elle doit aussi s'appuyer sur une panoplie de mesures qui, dans l'idéal, devraient pouvoir être actionnées de façon différentielle et adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Le territoire apparaît donc comme une entité incontournable tant pour évaluer les politiques agri-environnementales que pour les concevoir. Mais une certaine systématisation de ces approches paraît indispensable, sauf à s'engager dans la répétition infinie d'études monographiques. Un prolongement intéressant d'ATEPE pourrait consister à étudier, dans cette perspective méthodologique, deux ou trois régions contrastées.

L'un des principaux objectifs de ce prolongement devrait être de contribuer à répondre à une demande récurrente : l'identification et la mise au point d'une panoplie d'indicateurs permettant aux acteurs de concevoir puis d'appliquer et enfin d'évaluer cette gestion agri-environnementale territorialisée. Il est à peine besoin d'insister sur la difficulté d'une telle entreprise et sur les risques de biais ou de dérive plus ou moins arbitraire qui lui sont associés. D'où l'intérêt d'une approche de type expertise collective dans ce domaine. Là encore, la clé du succès résidera dans la qualité de la relation, faite d'indépendance et d'écoute mutuelle, entre pouvoirs publics et institutions de recherche.

L'opération ATEPE, malgré l'ampleur et la difficulté du sujet, a constitué une expérience encourageante et intéressante quant à la possibilité et à la spécificité d'une expertise collective consacrée aux politiques publiques. Nous tenons à en remercier et féliciter l'ensemble des contributeurs, à commencer par Dominique Dron, qui a été l'initiatrice puis l'animatrice de cette opération. Parmi ces contributeurs, le noyau des signataires des chapitres qui suivent mérite une mention toute particulière, car c'est dans la phase d'écriture qu'ATEPE a vraiment pris corps. Il était légitime de les reconnaître en tant qu'auteurs d'un travail original, en faisant apparaître leur signature personnelle. Grâce au savoir-faire bien connu de la mission Environnement-Société de l'INRA en matière d'édition et de diffusion, et plus généralement d'ingénierie du débat social, nous espérons que leur travail suscitera l'intérêt d'un lectorat très large. Au-delà de la réponse aux demandes des pouvoirs publics, ils auront ainsi contribué à documenter et enrichir le débat public sur les relations entre agriculture et environnement. Débat qui, s'il est alimenté de cette façon, représente un grand atout pour l'agriculture, car il la prémunit contre ce qui serait peut-être la plus grande des menaces sur son avenir : l'indifférence de la société.